

La vie à l'arrière à Signes en 1914 et 1915

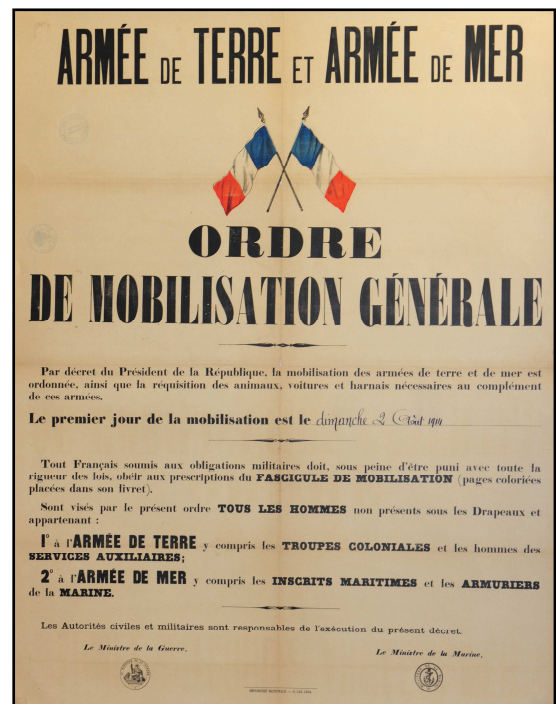
Dossier pédagogique

Ce dossier pédagogique utilise essentiellement un document contenu dans deux registres de délibérations de la commune de Signes dans le Var. Le secrétaire de mairie, dès les premiers jours de la guerre, s'attache à noter sur ces registres à la fois les dépêches officielles émanant du gouvernement et de l'Armée mais aussi toutes les répercussions de la guerre au village : la mobilisation et ses conséquences, les réquisitions, la mise en place d'un "asile pour convalescents militaires", le travail des femmes, les enfants du pays blessés ou morts au combat, l'installation d'un camp d'entraînement pour l'artillerie à Chibron etc.

541

Mobilisation générale.

Le 2^e au soir vers huit heures
Le premier août,
à trois heures du soir,
Le conseil municipal s'est réuni extraordinairement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M^e Gabriel Mouttel maire.
Étaient présents : M^{me} Ventre Baptiste, Bouteau Gustave, Castellon, Olivier, Grand, Raquetronne, Milly, Canourgues, David, Ventre Charles et Vermite.
Le maire s'exprime en ces termes :
Messieurs et Mesdames,
Cette après-midi à trois heures, j'ai reçu un télégramme de M^e le Ministre de la Guerre me transmettant l'ordre de mobilisation générale des Armées de terre et de mer.
J'en ai immédiatement informé la population et l'ai invitée par une affiche à rester calme devant ce grave événement qui n'est pour le moment qu'une mesure préventive contre les menaces de guerre de l'Allemagne.
Par la voie de la presse vous, que je salue, Messieurs, qu'un conflit s'est produit entre l'Autriche et la Serbie au sujet de l'assassinat le 28 juin dernier de l'archiduc François-Ferdinand, archevêque d'Autriche, beau-père de l'empereur et héritier présomptif du trône de ce dernier.
L'Autriche suppose que l'auteur du crime est un Serbe. Le conflit aurait été fomenté à Belgrade et l'assassinat commis



Affiche de mobilisation générale datée du 2 août 1914 (ADV 2R16)

Première page
ADV E dépôt 55 /1D5

Transcription de la première page dans laquelle est évoquée la mobilisation générale datée du 1^{er} août 1914 (E dépôt 55 /1D5 f°541) :

Mobilisation générale

L'an 1914

Le premier août

Le Maire s'exprime en ces termes :

Cet après-midi à trois heures, j'ai reçu un télégramme de M. le ministre de la guerre me transmettant l'ordre de mobilisation générale des armées de terre et de mer.

J'en ai immédiatement informé la population et l'ai invitée par une affiche à rester calme devant ce grave événement qui n'est pour le moment qu'une mesure préventive contre les menaces de guerre de l'Allemagne.

Par la voie de la presse vous avez pu apprendre, Messieurs, qu'un conflit s'est produit entre l'Autriche et la Serbie au sujet de l'assassinat le 28 juin dernier de François Ferdinand, archiduc d'Autriche, neveu de François Joseph et héritier présomptif du trône de ce dernier.

L'Autriche suppose que l'auteur du crime est un serbe (le complot aurait été fomenté à Belgrade et l'assassinat commis à Sarajevo (Serbie).

L'Empereur exige notamment que l'enquête contre l'assassinat soit faite par les officiers de sa Nation. La Serbie refuse...

La guerre lui a été déclarée par l'Autriche le 28 juillet écoulé.

L'Allemagne s'étant solidarisée à l'Autriche a pris parti contre la Serbie.

Il est à redouter que la Russie et la France soient mêlées à ce conflit.

Voilà Messieurs la situation du jour que j'ai tenu à vous faire connaître.

A 7 heures du soir deux gendarmes des quatre chemins sont arrivés, porteurs de deux grands plis cachetés.

Ces plis ont été ouverts par moi en leur présence selon les instructions du ministre de la Guerre. Ils renfermaient les ordres de mobilisation générale.

Le premier jour de mobilisation étant fixé à demain deux août, le dernier jour expirera le 16 août.

Questions :

1) D'après le maire de Signes, quel événement est à l'origine de la mobilisation générale ?

2) Quels autres pays sont impactés par cet événement ?

Transcription des pages n° 544 et 545 (E dépôt 55 /1D5):

1914

Les éphémérides de guerre

Dimanche 2 août

Le maire de Signes fait afficher l'information suivante :

Mobilisation générale : le maire de Signes informe les hommes de sa commune soumis aux obligations militaires qu'il leur est enjoint de se conformer rigoureusement aux prescriptions de l'ordre de route annexé à leur livret individuel.

Ce livret devra être scrupuleusement examiné.

Le maire se tient à la disposition de tous pour conseiller et donner toutes indications utiles.

Font partie de la mobilisation tant les hommes de la territoriale que ceux de la réserve jusqu'à 48 ans.

En partant les hommes devront se faire couper les cheveux et se munir de : 2 chemises, 1 caleçon, 2 mouchoirs, une bonne chaussure. Ils devront également emporter des vivres pour le nombre indiqué de jours dans le fascicule de mobilisation.

Le troisième jour de la mobilisation, 4 août, à 11 heures du matin, les propriétaires d'animaux classés et de voitures réquisitionnées devront se présenter à Toulon et se conformer exactement à l'ordre de réquisition affiché à la porte de la mairie.

Les mesures prises étant d'ordre de salut public, toute contravention sera punie avec toute la rigueur des lois.

Qu'hommes et femmes conservent leur sang froid, qu'ils montrent le courage qu'ont jadis montré leurs ancêtres. Du reste tous les appelés ne seront pas retenus sous les drapeaux et il faut espérer qu'il y aura une entente pour éviter la guerre. Tout n'est pas perdu, il faut au contraire avoir confiance, tout en acceptant généreusement les sacrifices que la nation nous impose pour arriver à la victoire.

Questions :

3) Qui sont les personnes concernées par la mobilisation ?

4) Que demande-t-on aux mobilisés ? pourquoi ?

5) Que demande-t-on à la population signoise ? pourquoi ?

Transcription des pages n° 546, 547 et 548 (E dépôt 55 /1D5):

Mardi 4 août

Le maire a accompagné à Toulon les propriétaires de chevaux et mulets classés qui ont été réquisitionnés pour les besoins de la guerre.

32 animaux ont été pris à Signes. Le prix fixé a varié entre 400 et 850 francs par animal.

La somme due par l'Etat aux propriétaires des 32 chevaux et mulets s'est élevée à 25200 francs.

Mercredi 5 août

Le maire de Signes prend un arrêté pour qu'aucune récolte, aucune denrée, aucun bétail ne sortent de la commune, le tout devant être exclusivement réservé aux besoins des habitants et de la guerre.

Jeudi 6 août

Le maire de Signes prend un arrêté interdisant le jeu de ballon pour éviter des dégâts dans les fils conducteurs du télégraphe et du téléphone et de la lumière électrique.

Vendredi 7 août

Par son arrêté de ce jour, le maire de Signes constitue la garde civile.

M. Mutin Joseph Alphonse, brigadier de gendarmerie en retraite, est nommé commandant de la garde civile.

Questions :

6) Qu'est-ce qui est réquisitionné ? pourquoi ?

7) Pourquoi le maire décide-t-il d'interdire la sortie de toute denrée, récolte et bétail de la commune ?

8) Quels sont les autres arrêtés pris par le maire ? pourquoi ?

Transcription des pages n° 548 et 549 (E dépôt 55 /1D5) :

Allocution du maire de Signes aux engagés volontaires :

Mes chers amis, j'ai tenu à vous grouper tous autour de moi pour vous exprimer ma satisfaction émue devant vos nombreuses adhésions. Je n'en ai pas été surpris. Je comptais sur vous.

Les longues années que j'ai vécues au milieu des signois m'ont permis d'apprécier la noblesse de leur cœur, l'élévation de leurs sentiments, et maintes fois ils m'ont donné la preuve qu'ils se retrouvent toujours sur le chemin du dévouement et de l'honneur.

Voilà pourquoi dans ce moment d'universelle tristesse je n'ai pas hésité à créer une police municipale avec des engagés volontaires.

Bon nombre d'entre vous sont déjà partis pour défendre nos frontières et repousser l'ennemi. Il nous reste un devoir sacré : celui de protéger leurs femmes, leurs enfants, leurs récoltes pour qu'à leur retour nous puissions leur rendre intact le dépôt qu'ils nous ont confié.

A l'ouvrage donc et courage vaillants soldats volontaires. Jeunes et vieux, déployez vos forces et votre énergie à défendre le territoire de notre commune, à le délivrer de tout individu suspect, à protéger vos lignes télégraphiques et téléphoniques, enfin à assurer la sécurité du pays et la garantie des compagnons.

Je vous ai choisi pour chef un vaillant soldat qui a fait ses preuves. Imitiez son courage, son énergie, nous aurons ainsi une milice qui sera digne de tous les éloges, de tous les respects.

Quant à moi, mes chers amis, qui ne puis faire autre chose que de rester au milieu de vous pour vous diriger et vous protéger, vous savez que vous pouvez compter sur moi et que je vous donnerai toujours sans mesure mon temps, mon affection, mon dévouement.

J'attends avec confiance l'heure de la victoire en demandant à Dieu de ramener tous ceux qui sont partis à ceux et à celles qui les aiment et les attendent. Vive la France ! Vive la République !:

Questions :

9) Que demande le maire à sa population ? pourquoi ?

Extrait de la transcription des pages 564 et 565 (E dépôt 55/ 1D5) :

Jeudi 3 septembre :

Le maire de Signes reconforte ses administrés par le discours suivant affiché à la porte de la mairie :

Mes chers concitoyens,

Nous sommes loin du théâtre de la guerre, mais nous sommes tous angoissés de sentir qu'à nos frontières, nos frères, pour nous défendre, s'exposent aux plus grands dangers.

Nous voudrions avoir plus souvent de nouvelles, recevoir de temps en temps des lettres, ne serait-ce qu'un mot, de ceux qui nous sont chers : rien n'arrive et il faut ajouter encore ce sacrifice à celui de la séparation !

Le signois n'est pas sans courage et je m'incline devant les femmes qui, avec énergie, se sont mises à l'œuvre pour remplacer les absents dans les travaux de la campagne.

Leur œuvre à remplir est belle !

Qu'elles soient soutenues par l'espoir que ceux qu'elles aiment leur reviendront sains et saufs. Ayons donc confiance, une confiance inébranlable sur l'heureuse issue de cette guerre, terrible il est vrai, mais après laquelle la France apparaîtra plus belle et plus glorieuse que jamais.

Ayons confiance encore dans les généraux qui dirigent nos armées, en nos braves soldats qui nous apporteront la victoire.

Hélas, la guerre n'est jamais sans revers, étant le plus terrible des fléaux.

Quoiqu'il arrive, ne désespérons jamais, le triomphe couronnera tous nos sacrifices.

Le droit pour la France opprimée par un ennemi tyrannique et cruel.

Ce droit est affirmé par les sympathies de nos alliés : la France ne peut périr, la France ne périra pas...

Courage donc, attendons patiemment l'heure de la délivrance, reposons-nous sur ceux qui nous dirigent avec tant de sagesse et d'intelligence, reposons-nous surtout sur notre président Poincaré qui incarne en lui la force, la bonté, le patriotisme, qui le plus français des français et qui saura conserver et rendre à notre pays la confiance et l'espoir.

Avec Viviani, je vous dirai : « tournez-vous vers l'avenir, vous y verrez affranchie de la plus abjecte tyrannie, la paix assurée la résurrection du travail dans le bonheur et dans l'amour »

Vive la France !

Questions :

10) Que cherche le maire en faisant ce discours ?

11) S'agit-il d'un discours patriotique ? pourquoi ?

Extrait de la transcription des folios 21, 22 et 23 (E dépôt 55/ 1D6) :

Samedi 14 novembre

Le maire fait afficher la proclamation suivante :

« Encourageons nos soldats. Mes chers concitoyens, Toujours, mais davantage aujourd’hui, il est nécessaire d’encourager ceux qui ont besoin de toute leur énergie pour défendre le sol sacré de notre chère France.

Mères, épouses, soyez dignes de votre titre si glorieux de françaises : rassurez et encouragez nos chers soldats dans vos correspondances par toutes les ressources que vous dictera votre cœur.

Acceptez vaillamment les épreuves que vous aurez encore à subir ; soyez patientes et tenaces, fortes de votre droit et sûres de votre volonté. A cette condition, signoises, vous serez un des facteurs de la victoire que nous espérons prochaine.

Pour vous signois, en tout donnons le maximum d’efforts, jamais, soyez-en sûrs, il ne sera comparable à celui de nos frères qui exposent leur vie en combattant là-haut à la frontière pour repousser l’invasion des hordes barbares...Cultivons, semons nos champs pour qu’à leur retour, nos valeureux compatriotes momentanément absents, n’aient plus, après la victoire, qu’à en recueillir les fruits.

Moi, qui ai mission de vous soutenir et de vous conseiller, mon devoir est de vous mettre en garde contre les propagateurs de faux bruits : n’écoutez pas ceux qui pourraient diffamer les chefs de notre noble armée et les membres du gouvernement ou critiquer leurs actes et le ravitaillement de nos troupes. J’espère, et suis convaincu d’avance qu’il ne se trouvera personne d’assez téméraire, pour ne pas dire lâche, qui parlera contre nos armées, contre la France car ce serait lutter contre les siens, amoindrir notre valeur, et par suite favoriser nos ennemis...

Au cri d’alarme poussé par la patrie, ne s’est-il pas trouvé qu’un seul parti, celui des « Français », un seul drapeau, celui de la « République » ? Ici, concitoyens, je fais appel au patriotisme dont vous avez fait preuve, tous, je vous convie à l’union, à la concorde... qu’à l’avenir, il n’y ait plus entre nous ni haine ni jalousie... Dorénavant ne poursuivant plus qu’un seul but, celui de la grandeur et de la prospérité de notre chère France qui ne périra pas.

Signoises, je vous demande encore de continuer après votre travail quotidien, à confectionner des vêtements chauds, à faire des bandes et de la charpie, vous vous rapprocherez ainsi de ceux qui vous sont chers et qui sont loin de vous en contribuant à les garantir du froid ; Je tiens à vous rappeler que tous les effets doivent passer par la mairie pour être déposé officiellement par elle et en son nom à la sous-préfecture de Toulon. Non seulement ce sera pour vous un gage de leur remise aux soldats du front, mais encore un honneur pour Signes et, de ce fait, la bonne renommée sans laquelle il est connu depuis si longtemps ne fera que croître.

Tout récemment, j’ai reçu de M. le Préfet du Var et de M. le Président de la Croix-Rouge de Toulon des félicitations et des remerciements pour votre travail et vos dons généreux.

C’est avec la plus grande satisfaction que je vous les transmets.

A l’ouvrage, courage et confiance !

Signes 30 octobre 1914 »

Questions :

12) Que demande le maire à la population masculine ?

13) Que demande le maire à la population féminine ?

Extrait de la transcription des folios 32 et 33 (E dépôt 55/ 1D6) :

Lundi 23 novembre

A Signes, le maire ayant obtenu de Madame Franquet Aline l'autorisation de transformer sa maison de famille en asile pour les convalescents a fait appel au dévouement et au patriotisme des maçons pour remettre à neuf le local. Ils ont accepté de contribuer pour leur part à cette œuvre humanitaire et se sont tous rendus à l'appel de M. Mouittet. Les maçons qui ont travaillé au blanchiment de l'immeuble sont : messieurs Reynard Victor, Reynard Auguste, Reynard épicier et son fils aîné Pascal, Allègre et Guérin.

Vendredi 27 novembre

Le 23 novembre, une seconde réquisition de chevaux a été faite dans la commune de Signes. Tous les chevaux et mulets, sauf les entiers, déclarés, non déclarés ou réformés, au nombre de 35 ont été conduit au Beausset. Deux chevaux seulement ont été pris par l'Etat, celui de Castellan Silvain au prix de 1200 francs, celui de Baumier Edouard, dit le Guis, au prix de 1100 francs. La maire de Signes était présent aux opérations.

Le 27 novembre, les femmes de Signes ont commencé le nettoyage de la maison destinée aux convalescents.

Samedi 28 novembre

Continuation du nettoyage qui a été terminé ce soir.

Les femmes de Signes s'étant particulièrement distinguées par leur ardeur et leur désintéressement, le maire tient à consigner ici leur nom en témoignage de sa satisfaction et de sa reconnaissance :

Questions :

14) Quelles actions de solidarité la population signoise met-elle en œuvre ?

Extrait de la transcription des folios 49 à 59 (E dépôt 55/ 1D6) :

Jeudi 10 décembre

A Signes, l'électricité est complètement installée dans le local destiné aux convalescents.

Dimanche 13 décembre

A Signes, tous les hommes réformés appartenant aux classes encore soumises au service militaire sont allés à Toulon, accompagnés par le maire pour se présenter au conseil de révision. Sont allés tous les réformés des classes de 1887 à 1912.

Mardi 15 décembre

A Signes, le 10^{ème} d'artillerie cantonné à Chibron, effectue des tirs au canon au quartier des Molnes. Ces exercices se continueront jusqu'au 22 décembre.

Vendredi 18 décembre

A Signes le 40^{ème} d'infanterie de ligne [...] a fait savoir au maire la mort sur le champ de bataille du capitaine Jean d'Espinassy de Venel. Le décès serait antérieur au 14 novembre.

Samedi 19 décembre

A Signes, la mairie a mis le drapeau en berne en signe de deuil.

Mercredi 23 décembre

A Signes, arrivée des douze premiers convalescents

Samedi 26 décembre

Arrivée à Signes à l'asile des convalescents de deux tirailleurs algériens et d'un marocain

Mercredi 6 janvier

A Signes, l'Amiral de Marolles, Préfet maritime, gouverneur de Toulon et les officiers de son Etat-major sont venus visiter le champs de tir de Chibron. Il est aujourd'hui question de l'utiliser de suite par voie de réquisition si les propriétaires ne consentent pas à recevoir une indemnité que la guerre fixera. On consignerait à Chibron, 1000 prisonniers allemands à qui on ferait exécuter des travaux de casernement en bois. L'Amiral accompagné de sa suite et revenant de Chibron s'est arrêté à notre asile de convalescents militaires où il a été reçu par Madame Mouttet directrice du dispensaire.

Le gouverneur a eu un mot aimable pour chaque soldat, s'est enquis de leurs blessures et a adressé à la directrice ses remerciements et ses félicitations pour le bon fonctionnement de l'œuvre. Il a promis de revenir.

Questions :

15) Quelles sont les différentes décisions prises lors de cette semaine de décembre 1914 ?

16) A quoi servait le camp de Chibron avant janvier 1915 ? et après ?

VOCABULAIRE :

Ephémérides :

Document où sont notés les événements importants au jour le jour.

Garde civile :

Service d'ordre auxiliaire chargé d'aider la police dont les effectifs avaient été amputés par la mobilisation. Il ne s'agit donc pas d'une unité militaire organisée.

Mobilisation générale :

Obligation faite à tous les hommes aptes et en âge de combattre, de répondre à une convocation pour se mettre à disposition des forces militaires, endosser un uniforme et occuper un poste militaire pour défendre leur pays contre une armée ennemie.

Registre de délibérations :

Registre dans lequel est inscrit toutes les délibérations prises par le conseil municipal d'une commune.

Réquisitions :

Ordre donné par une autorité à une personne ou à une collectivité de lui remettre certains biens ou de lui rendre certains services.

Réserve :

La réserve militaire est constituée de citoyens appelés réservistes, formés comme militaires pour renforcer les forces armées actives sur le territoire national ou en opérations extérieures.

Secrétaire de mairie :

Fonctionnaire territorial officiant généralement dans les petites villes, il gère une part importante du travail administratif de la collectivité.

Territoriale :

Appellation donnée de 1872 à 1914 à la fraction des réserves de l'armée de terre composée par les classes les plus anciennes (d'apr. *Lar. encyclop.*).